

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

**Séance du 26 juin 2015  
(convocation du 19 juin 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène  
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe  
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine  
M. LAMAISON Serge à Mme KISS Andréa  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h  
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

### **EXCUSE :**

M. COLOMBIER Jacques  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Cession des sous-îlots B7a et b à la SCI  
Bordeaux rue Blanqui - Cession de la troisième tranche - Approbation -  
Autorisation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 26 octobre 2012, la Communauté urbaine de Bordeaux a approuvé, suite à une offre d'achat de la société Apollonia propriétaire d'une partie de l'îlot B7, le principe de l'acquisition en 3 phases des parcelles SD2, 6, 11 et une emprise des parcelles SD16 et SD17 sisés cours Dupré de Saint Maur et rue Blanqui à Bordeaux, pour un total d'environ 18.739m<sup>2</sup> et moyennant le prix total de 8.488.024,09€ (dont 529.379,09€ de TVA sur marge au taux de 19,6%), constituant les sous-îlots B7 a et b du programme d'aménagement d'ensemble des Bassins à flot, pour y réaliser une opération immobilière. La société Apollonia s'est depuis substituée à la SCI Bordeaux rue Blanqui, avec qui ont été conclus les actes ultérieurs.

Considérant l'occupation partielle du site par des services de Bordeaux Métropole, la promesse faisait état de 3 tranches d'acquisition.

La tranche 1 d'une superficie de 3.104m<sup>2</sup>, comprenant les parcelles SD55, SD81 issue de la division de la parcelle SD17 et la parcelle SD79 issue de la division de la parcelle SD 16 situées rue Blanqui, a été cédée par acte authentique en date du 14 décembre 2012.

La cession de la tranche 2, comprenant 5. 833m<sup>2</sup> et se composant des parcelles SD77, SD75, SD6, SD11, a été conclue par acte authentique en date du 19 décembre 2013.

Par délibération 2014/559 du 26 septembre 2014, a été décidé la conclusion d'un avenant reportant le délai de levée d'option de la tranche 3 et précisant la surface et le prix de celle-ci. Ledit avenant a été régularisé le 3 novembre 2014.

Ainsi, conformément à cet avenant, l'immeuble étant maintenant dûment désaffecté et déclassé du domaine public, il est aujourd'hui possible de céder la tranche 3. Celle-ci se compose de la parcelle SD74 d'une superficie de 9.802m<sup>2</sup>, pour un montant de 4.830.700€, opération n'entrant pas dans le champ d'application de la TVA.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-37 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n°2010/0136 du 26 mars 2010 instituant le PAE des Bassins à flot et ses annexes,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n°2012/0737 du 26 octobre 2012 approuvant le principe de cession en trois phases de l'îlot B7a et b,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n°2014/0559 en date du 26 septembre 2014 autorisant l'ajustement du contenu de la cession de la tranche 3 (numéro de parcelle, superficie et prix),

**VU** l'arrêté de désaffection et de déclassement en date du 10 juin 2015,

**VU** l'avis de France Domaine, n° 2015-063V1098 en date du 3 juin 2015,

**VU** la convention de cession signée par la SCI Bordeaux rue Blanqui et Bordeaux Métropole en date du 17 juin 2015,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole dans le cadre du PAE des Bassins à flot de céder à la SCI Bordeaux rue Blanqui la parcelle SD74 d'une contenance de 9802m<sup>2</sup> environ située cours Dupré de Saint-Maur et rue Blanqui à Bordeaux, constituant la troisième tranche de l'opération immobilière portée par la société Apollonia à laquelle s'est substituée la société Bordeaux rue Blanqui, dûment avalisée par la délibération en date du 26 octobre 2012.

## **DECIDE**

**Article 1 :** La cession en l'état par Bordeaux Métropole à la SCI Bordeaux rue Blanqui de la parcelle SD74 d'une contenance totale d'environ 9802m<sup>2</sup> moyennant le prix de 4.830.700€ dans les conditions décrites ci-dessus, est approuvée.

**Article 2 :** Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les actes et documents afférents à cette transaction.

**Article 3** : La recette correspondante sera imputée au chapitre 77 – compte 775 fonction 8240 – CDR UC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,  
Le Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 JUILLET 2015**

**PUBLIÉ LE : 7 JUILLET 2015**

M. ALAIN JUPPE